

LE 23 OCTOBRE 2020



PANNE INFORMATIQUE MAJEURE

Au sujet de la paie du 29 octobre

Dans le contexte du rétablissement progressif de nos systèmes, il est important de faire le point sur votre rémunération. Votre prochaine paie pourrait ne pas refléter l'entièreté du temps que vous avez travaillé. Cela dépend essentiellement à quel moment vos données ont été saisies, soit avant ou après la panne.

Voici ce qui en est pour les différents groupes d'employés :

- Pour les chauffeurs, opérateurs de métro et agents de station, la paie de base de 41,25 heures sera versée mais sans les différentes primes ni le temps supplémentaire. Un montant forfaitaire sera versé en compensation de la prime d'amplitude. Une communication spécifique donnant plus de détails sur les modalités sera adressée aux employés concernés;
- Pour 75 % des autres employés, la paie devrait refléter la réalité alors que pour 25 %, une paie de base sera versée mais sans les primes ni le temps supplémentaire.

Il est aussi important de préciser que :

- Tous les montants qui n'auraient pas été versés (primes ou temps supplémentaires) le seront dès que possible;
- L'allocation de télétravail ne sera pas versée le 29 octobre mais aussitôt que le système le permettra.

Clés USB et PC Outils : Vigilance accrue

Dans le contexte de rétablissement de nos systèmes à la suite de la panne informatique, il est très important de **ne pas utiliser les clés USB ou les PC outils pour se brancher au réseau informatique du métro et des bus**. En cas d'urgence liée à la livraison du service, vous devez demander une dérogation via votre gestionnaire qui remontera la situation à votre directeur.

Merci de votre collaboration!